

Question 2

Points

Objectif évaluateur	1.1.1.1.1	Marchés publics	4 points
---------------------	-----------	-----------------	----------

Situation de départ

Les cantons et les communes sont soumis aux règles de la procédure d'adjudication des marchés publics. En d'autres termes : les mandats ne peuvent pas être attribués sans quelques clarifications préalables. Il faut en effet examiner, sur la base du volume estimé du marché, si les valeurs seuils sont dépassées et, si tel est le cas, voir quel type de procédure s'applique pour l'adjudication du marché.

Cette question est composée d'une partie (a.). Vous pourrez obtenir 4 points au maximum.

Tâche

- a. En tant que collaborateur d'une unité administrative, vous êtes chargé des achats et de la logistique des services de votre administration. Décidez quel type de procédure doit être appliqué et justifiez votre décision.

Vous obtiendrez ½ point pour le bon type de procédure et ½ point pour la justification correcte.
Total : 4 points.

Description du besoin, coût estimé	Type de procédure	Justification
Les trois salles de réunion de l'unité administrative doivent être remeublées. Coût estimé : CHF 45'000.–	<i>Procédure de gré à gré</i>	<i>Il s'agit d'une livraison inférieure à la valeur seuil de CHF 100'000.–.</i>
Un mandat pour les travaux de nettoyage de deux bâtiments administratifs doit être attribué pour les cinq prochaines années. Valeur estimée du mandat : CHF 160'000.–	<i>Procédure sur invitation</i>	<i>La valeur de mandat contractuelle du service est supérieure à la valeur seuil fixée pour une procédure de gré à gré.</i>

1

1

T 2

Points
obtenus

Description du besoin, coût estimé	Type de procédure	Justification	Points
Trois voitures de fonction doivent être remplacées. Coût estimé : CHF 120'000.–	Procédure sur invitation	Seules les livraisons (fournitures) inférieures à CHF 100'000.– peuvent être attribuées de gré à gré.	1
Construction d'une nouvelle salle de gymnastique. Coût estimé : CHF 8'000'000.–	Procédure ouverte	Coût des travaux relevant du secteur principal de la construction supérieur à CHF 500'000.–	1

Indication de correction
Tenir compte des particularités régionales/locales
Il n'est pas nécessaire d'indiquer la valeur seuil correspondante.
½ point par type de procédure correct et ½ point par justification correcte.

Matériel didactique pour les CI : répertoire 12, pages 112 à 116

	T 2
	Points obtenus